Image not found or type unknown

erreur de prix taxe co2 sur facture

Par **bullbix**, le **09/07/2012** à **15:33**

bonjour à tous.
J'ai commandé un véhicule fin mai reçu début juillet,sur la commande ,le prix de la taxe CO2 était de 750 euro.
le lendemain de la livraison ,le concessionnaire me contacte pour me réclamer la somme de 1550 euro ,car le vendeur avait fait une erreur sur la commande ,signés des deux parties,en notant 750 euro au lieu de 2300 euro.
j'ai été choqué ,car si j'avais su , jamais je n'aurais pris un véhicule avec ce prix (taxe).
ont il le droit de me réclamer cette somme, ou plutôt suis je obliger de la payer ,vu que c'est eux qui font l'erreur et que la commande est signée (lu et approuvé)

merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés